

Tu veux une Europe
généreuse
et bienveillante...

Marre de perdre
ta vie
à la gagner ?

Tu ne veux pas de projets
inutiles
comme Notre-Dame-des-Landes ?

En manque
de **nature**...

Tu veux vivre
mieux ?

Tu as envie de donner
du sens
au travail ?

Pour la sécurité
sans atteintes
à nos **libertés**



Tu veux une justice
sociale
et fiscale ?

Marre des riches
toujours plus
riches...

Ni Trump ni Le Pen ni Fillon
c'est Jadot
qu'il nous faut !

Ta santé
n'a pas de prix

Pour la semaine
de **32 h**

Tu en as soupé
de la **mal-**
bouffe !

L'ÉCOLOGIE
A BESOIN DE TOI !
FAIS UN DON

faisundon.eelv.fr

La loi limite à 7500€ par an les versements effectués à un parti politique par un particulier. L'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988 précise que les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros.